

Enseignant du Lycée Pro, Avec leur « pacte », on sera aussi perdants !

Depuis le mois de février Action & Démocratie alerte sur le « pacte enseignant », avant même les annonces d'Emmanuel Macron le 4 mai, nous évoquions les risques que ce « pacte avec le diable » ferait peser sur nos statuts.

Un passage en force, une fois de plus, d'autant plus brutal en LP

Comme d'habitude avec E. Macron, le dialogue social n'existe pas : retraites, direction d'école, lycée professionnel... Déjà imposé par la ruse et le chantage au collège et au lycée, ce « pacte » va être imposé au forceps dans les lycées professionnels.

Quelles missions ?

Remplacement de courte durée	(18 heures)
+ Intervention dans le cadre découverte des métiers au bénéfice des collégiens	(24 heures)
+ Enseignement et accompagnement dans les périodes post bac professionnel	(24 heures)
+ Enseignement complémentaire en groupes d'effectifs réduits	(24 heures)
+ Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	(Non quantifié)
+ Appui à la prise en charge des élèves à besoin particulier	(Non quantifié)
+ Accompagnement vers l'emploi	(Non quantifié)
+ Accompagnement des élèves en difficultés	(Non quantifié)

Concrètement, le « pacte » au LP, ça marche comment ?

Contrairement aux PE et collègues du secondaire, les enseignants du LP n'auront pas le choix. Accepter le Pacte, c'est obligatoirement accepter de remplir 6 des 8 missions. Chaque mission (dite « brique ») permettra à l'enseignant de recevoir une prime de 1250€/an, soit un total de 7500€/an (brut).

Qui plus est, et contrairement à nos collègues PE et du secondaire, les enseignants du LP n'auront pas le choix de décider quelles missions ils voudraient occuper puisque c'est le chef d'établissement qui aura la charge de les lui attribuer. Un véritable « pacte avec le diable » en fonction du management mis en place par le personnel de direction de l'établissement (renouvelable par tacite reconduction).

Les professeurs du LP auront-ils vraiment le choix ?

Un véritable « chantage » sur les enseignants va pouvoir se mettre en place. Un enseignant de LHG ou de MS, par exemple, pourra-t-il se permettre de refuser le Pacte s'il veut avoir des groupes à effectifs réduits ? La DHG lui imposera rapidement de choisir entre avoir des heures en classes entières uniquement ou accepter le Pacte ? En 2023-24, il aura peut-être encore la possibilité d'avoir des heures en ½ groupe en Seconde... Mais en 2024-25 ?

Autre élément de « chantage », plus odieux encore, il est prévu que seuls les enseignants du Pacte puissent avoir des Terminales ! Puisque la « brique » : « enseignement et accompagnement dans les périodes post bac professionnel » ne pourra être effectuée **que** par des enseignants ayant accepté le Pacte !

Travailler ENCORE plus, c'est possible ?

De nombreuses missions ne sont même pas quantifiées ? Combien d'heures réelles de travail vont imposer les missions de « coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique », d'« appui à la prise en charge des élèves à besoin particulier », « d'accompagnement vers l'emploi », « des élèves en difficultés » ou d'« encadrement à la découverte des métiers en classe de collèges » ? Même le Ministère n'ose quantifier la charge de travail que cela va représenter !

Le travail « invisible » - heures de préparation de cours et de correction, tâches administratives etc.- par définition non rémunéré, représente déjà la majorité de notre temps de travail. Il n'y a que Pap Ndiaye pour croire que l'on peut encore nous faire travailler 4 à 6 heures de plus par semaine ! Combien de burn-out supplémentaires, cette réforme va-t-elle entraîner ?

Notre analyse

Le Ministère a fait du « pacte » un redoutable outil de destruction du système actuel. Sa mise en place nous inquiète et semble augurer d'une volonté de transformer à terme le statut des personnels en étendant puis en lui substituant une logique de « contrat » avec pour corollaire l'annualisation progressive de nos emplois du temps. Le risque d'une concurrence au sein des équipes, source de souffrances psychologiques sévères, et d'autres dérives de la part de certains chefs d'établissements que l'on cherche à installer en position de « *managers* » est aussi grandissime. Mais le ministère fait le pari d'une profession tellement paupérisée que ses agents en seront réduits à accepter n'importe quoi pour améliorer leur condition et échapper à la précarité financière entretenue depuis des décennies. **Un tel cynisme est insupportable !**

Au-delà de l'aspect financier, la mise en place de ce pacte faustien équivaut à nous lier les mains volontairement, à la fois à titre individuel mais aussi, par un sinistre jeu de domino, sur le plan collectif. L'organisation de notre temps professionnel (*sans parler du temps personnel !*), pourtant liée historiquement à nos statuts de professeurs, ne sera plus qu'un doux souvenir. La noblesse du métier d'enseignant, concepteur et libre metteur en scène de son enseignement, s'effacera au profit d'une activité de simple exécutant, disponible séance tenante et parfois corvéable à merci par sa hiérarchie. Les luttes et résistances collectives seront anémiées, voire impossibles. L'agent se retrouvera seul face à l'administration et la sacro-sainte lettre de mission, et sera mis en concurrence avec les autres pour espérer gagner (un peu) plus.

Action et Démocratie CFE-CGC se positionne clairement contre ce dispositif et appelle les collègues à le refuser massivement.

Collègues PLP, ne nous laissons pas faire !

Un refus très massif peut mettre en échec ce funeste projet.

Pour nos métiers et nos conditions de travail, disons tous NON à leur pacte !